

## Réforme : l'essentiel pour la Qualité

Dans l'attente du décret relatif au **référentiel de certification**, celui sur **l'offre socle de services** donne quelques orientations. Au-delà d'une offre socle commun **auditable**, des **éléments de certification** sont d'ores et déjà annoncés sur le champ des **ressources** :

### 1. Une équipe pluri composée :

- ↳ De professionnels de santé au travail
- ↳ D'I'PRP, équipe interne ou relations extérieures
- ↳ De personnel pouvant constituer la cellule PDP

### 2. Des moyens informatiques pour une double interopérabilité :

entre adhérent et SPSTI, puis entre SPSTI au niveau régional ou national

### 3. Des moyens informatiques pour que l'adhérent dispose d'un

espace personnalisé lui permettant d'avoir accès à son contrat d'adhésion, FE et rapports d'intervention... puis de réserver des RDV pour VIP initiale, SIR embauche et reprise

**4. De lieux de visite variés** permettant de répondre à l'enjeu de proximité (la téléconsultation, objet d'un décret à part entière, est mentionnée ici avec exclusion de l'audioconsultation)

**5. Des équipements d'examen et de métrologie** répondant aux besoins des équipes

**A venir : 2<sup>nd</sup>e mise à jour du Mémento pratique pour intégration des derniers éléments connus à date (1<sup>ère</sup> mise à jour au mois de mars), motifs de visite dans Préventiel et travaux du GT inhérent aux trames de protocole IDEST**

## La « NEW TEAM » du COPIL en image !



De gauche à droite : P. MARTIN, G. GUILLON, V. GAUBERT, M-C. ALMIN, I. GOSELIN, T. MAHIER, P. POULAIN, J. SCHOONHEERE, V. ODE, L. LAHOUGUE, V. DUBOSCOQ, C. BEAUFILS, S. RIVET, S. DELCROIX, C. LEMARCHAND, S. BELHAGE, V. BLIN et F. SEVAUX

## Audit interne

**6 nouveaux auditeurs internes** seront formés fin juin, les dates sont en cours de réflexion. L'objectif est d'organiser une réunion d'auditeurs à la rentrée pour planifier les derniers audits 2022 couvrant l'ensemble du territoire.

## Réclamations adhérents

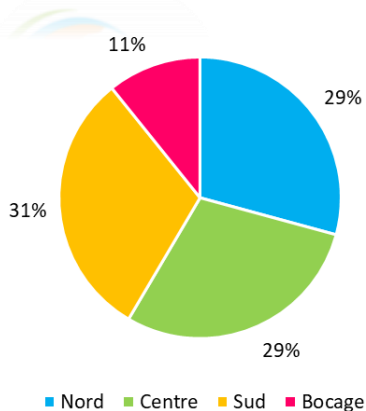
(janvier à mai 2022)

**325** Réclamations reçues

Dont **321** pour **absents facturés**

Délai de réponse 2022

**6,7 jours** (+1 par rapport en 2021)



## Etat des déclarations de dysfonctionnement

A date du 31 mai 2022

**12** fiches de déclarations de dysfonctionnement reçues entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mai 2022

**Le circuit de déclaration est ouvert et reste à votre disposition !**

**Pourquoi ?**

Tracer, quantifier, étudier, prioriser et agir si possible à la source pour éviter toute recrudescence d'un dysfonctionnement préjudiciable pour son activité et/ou pour l'adhérent (employeur/salarié)

Avoir un suivi du dysfonctionnement, de sa déclaration à sa clôture

**Objectif : ensemble, améliorer et rendre confortable notre quotidien et nos pratiques !**

La procédure est en cours de révision, cette mise à jour vise à simplifier la manière de déclarer un dysfonctionnement.

## Harmonisation des pratiques

(Projet stratégique et plan constitué en février 2022 pour la période 2022-2023, cf. présentation DPS journée de Service du 2 juin 2022)

Exemples d'actions réalisées sur **le champ de la DPS** :

- Appel à volontaires et intégration prochaine de **nouveaux auditeurs internes**, dont représentants du secteur Bocage
- Constitution et réunion **d'un nouveau COPIL**
- Mise à jour des **trames et modèles mobilisables** par les équipes, priorité donnée à ceux transmis à l'externe
- Ouverture d'un **circuit de collecte des DASRI** sur le secteur BOCAGE

**Les membres du COPIL DPS ont été invités à faire part de leurs idées et propositions en matière d'harmonisation des pratiques. Le COPIL DPS pourra par ailleurs être sollicité en fonction des actions envisagées.**

## Infos mises à jour documentaires

- ✓ Trames et modèles de courrier transmis à l'externe
- ✓ Référentiels métiers
- ✓ Mémento pratique (dans le cadre de la réforme)
- ✓ Procédure d'audit interne V4 validée en COPIL le 1<sup>er</sup> juin

